

Mémoire
sur le projet d'aménagement d'un complexe
hydroélectrique sur la rivière Romaine



présenté au

Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), le
Conseil régional FTQ Haute-Côte-Nord, Manicouagan et le Conseil
régional FTQ Sept-Îles et Côte-Nord

Sept-Îles
10 décembre 2008

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boul. Crémazie Est, bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3
Téléphone : (514) 383-8000
Télécopie : (514) 383-8001
Site Web : www.ftq.qc.ca

Dépôt légal — 4^e trimestre 2008
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 978-2-89639-066-3

Introduction

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) représente plus de 500 000 personnes, dans toutes les régions et dans tous les secteurs de l'activité économique québécoise. Ainsi, la FTQ et ses conseils régionaux sont présents dans les secteurs de la construction, de l'exploitation et de la transformation des ressources naturelles comme les mines ou la forêt, dans l'industrie manufacturière comme la métallurgie et les pâtes et papier, ainsi qu'à Hydro-Québec¹. Dans la seule région de la Côte-Nord, c'est 8 000 personnes qui sont membres de la FTQ et qui sont regroupées dans deux conseils régionaux, celui de la Haute-Côte-Nord, Manicouagan et celui de Sept-Îles et Côte-Nord.

Nos membres, de la région et de l'ensemble du Québec, se sentent directement concernés par la réalisation du projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine. Tout comme ils se sentent concernés par les considérations économiques, sociales et environnementales qui sont actuellement en discussion.

Dans le présent mémoire, nous expliquons notre position sur le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine, un projet nécessaire et acceptable. Nécessaire pour répondre aux besoins de la population québécoise et au développement économique du Québec. Acceptable sur le plan environnemental et socioéconomique. Un projet qui fait consensus dans toute la Côte-Nord, y compris parmi les populations autochtones.

Tout en respectant les opinions contraires, nous condamnons les propos de certains opposants au projet qui ont semblé mettre en doute l'intégrité et la capacité des élus municipaux et des conseils de bande de bien appréhender les enjeux environnementaux et les retombées socioéconomiques d'un tel projet. Nos membres de la région, consultés dans le cadre de la préparation de ce mémoire, se sont dits insultés par les propos de ces groupes et nous ont demandé d'en faire état.

¹ Les sections locales 957, 1500, 2000 et 4250 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – FTQ.

1. La Romaine : un projet nécessaire

Le complexe hydroélectrique de la rivière Romaine est un projet nécessaire pour répondre aux besoins de la population et du développement économique du Québec. L'utilisation d'autres sources d'énergie n'est pas une solution de remplacement actuellement viable, même pour ce qui est de l'éolien. Il y a encore des gains à faire en matière d'efficacité énergétique, mais pas au point de résorber les besoins de façon telle que l'on puisse renoncer à des développements comme celui de la rivière Romaine.

1.1 Les besoins de la population et des entreprises

Dans son avis de juillet 2004 sur la sécurité énergétique du Québec, la Régie de l'énergie, compte tenu des projets de production devant entrer en opération d'ici 2011, notait que même si la disponibilité des approvisionnements augmentait substantiellement avec divers projets, la presque totalité des ressources serait sollicitée.² Hydro-Québec affirme aujourd'hui avoir besoin du complexe de la Romaine pour répondre à la demande prévisible, et ce, dès la mise en service du premier aménagement, prévue pour 2014.

À la FTQ, nous sommes convaincus que la réalisation du complexe de la rivière Romaine est importante pour la sécurité énergétique du Québec, en sachant que les projets hydroélectriques prennent environ une dizaine d'années à se réaliser. Nous croyons aussi que la mise en service du complexe de la Romaine pourra répondre aux besoins de la population et servir le développement économique de la Côte-Nord et du Québec, pour attirer et retenir des entreprises créatrices d'emplois et de biens à valeur ajoutée.

En effet, comme nous l'affirmions déjà il y a quelques années, la FTQ profite de l'occasion pour souligner que les retombées de l'exploitation chez nous de la ressource hydroélectrique sont bien plus importantes pour notre économie que la seule exportation de cette ressource.

« Notre électricité doit d'abord servir à notre développement économique. Une étude des Manufacturiers et exportateurs du Québec nous apprend que « le secteur manufacturier, par ses exportations, génère 69 cents par kWh qu'il consomme. C'est pas mal mieux que les 9 cents le kWh que peuvent offrir les

² Régie de l'énergie, *Communiqué sur l'avis sur la sécurité énergétique des Québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du projet du Suroît*, 5 juillet 2004, cité dans FTQ, *Le secteur énergétique au Québec : contexte, enjeux et questionnements*, mémoire présenté devant la Commission de l'économie et du travail lors d'une consultation générale, janvier 2005, page 3.

exportations d'électricité aux États-Unis... Il serait en tout cas ironique de prendre notre ressource ici, de se priver de la transformer afin de l'envoyer là-bas pour qu'ils puissent transformer et nous réacheminer ici ce qu'ils produisent. »

« Nos industries reposent sur nos matières premières et sont de grandes consommatrices d'énergie, on l'a vu. Il ne faut pas oublier que chaque fois que nous exportons un baril de pâte à papier, une anode de cuivre, un lingot d'aluminium, une boulette de fer... c'est de l'électricité en fait que nous exportons sous une autre forme, mais enrichie celle-là. »³

De nombreuses régions ressources dépendent d'industries et d'entreprises qui sont de grandes consommatrices d'électricité. On peut même croire, avec le président de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, Georges-Henri Gagné, que la région ne se serait pas développée sans le potentiel énergétique des grands barrages qui a permis par exemple la venue des alumineries.

« Sans ce potentiel, avec notamment le barrage McCormick, la CBA (compagnie qui a fondé l'aluminerie de Baie-Comeau) ne serait jamais venue ici en 1958. C'est ce potentiel qui a permis de développer la région de Baie-Comeau. »

« Ici, sur la Côte-Nord, si on ferme les deux alumineries, on est dans le trouble. Refuser le développement des alumineries en région, c'est un peu comme arrêter de faire le développement du métro de Montréal et même encore plus, car c'est notre principal moteur économique. »⁴

Malgré notre parti pris pour l'utilisation de notre électricité pour notre propre développement économique, la FTQ aimerait rappeler que nous ne sommes pas contre l'exportation de nos surplus électriques lorsqu'une marge de manœuvre suffisante nous garantit la satisfaction de nos propres besoins. Nous osons espérer que les exportations dont parle Hydro-Québec sont bien de cet ordre et ne prendront jamais la priorité sur la satisfaction de la demande de la population et des entreprises québécoises existantes et à venir.

« Selon un modèle de développement caractéristique des grands projets hydroélectriques réalisés jusqu'ici au Québec, les

³ FTQ, *ibid.*, pages 10-11.

⁴ Steeve Paradis, *La Côte-Nord défend ses alumineries*, Le Soleil, 20 avril 2006, page C-3, cité dans FTQ, 4 mai 2006, *op.cit.*, page 7.

exportations d'Hydro-Québec Production augmenteront dans les années qui suivront la mise en service des centrales de la Romaine, pour ensuite diminuer au fur et à mesure de la croissance de la demande québécoise. »⁵

1.2 La Romaine en soutien au développement de l'éolien

Avec sa géographie et ses milliers de rivières, le Québec a fait le choix historique de l'hydroélectricité, notamment en 1944 en créant Hydro-Québec et dans les années 1960 en nationalisant cette ressource. Depuis, régulièrement, des questions ont été posées quant au bien-fondé de ce choix, quant à l'existence d'autres sources d'énergie représentant de véritables solutions de remplacement à l'hydroélectricité. La FTQ accepte comme normal un tel questionnement qui doit cependant se faire en tenant compte d'une analyse rigoureuse de ces autres sources d'énergie et de leurs propres limites environnementales, en tenant aussi compte des connaissances scientifiques et techniques actuelles et prévisibles dans un horizon temporel relativement court.

Nous partageons l'analyse d'Hydro-Québec quant à l'inexistence, dans les conditions actuelles, de solution de rechange à l'hydroélectricité qui sera produite par la Romaine.

« Il n'y a pas de solution de rechange raisonnable pour le projet de la Romaine. À cause des limites qu'elle comporte, l'énergie éolienne ne peut être considérée, malgré les avantages liés à son caractère renouvelable et à l'absence d'émissions atmosphériques à la source. La faible contribution de l'énergie éolienne au bilan de puissance en raison de son caractère intermittent et aléatoire représente un inconvénient majeur, car elle oblige le maintien d'une réserve énergétique pour assurer la fiabilité et la stabilité de la fourniture d'électricité. La filière thermique (gaz ou charbon) ne représente pas non plus une solution envisageable, car Hydro-Québec Production base son développement sur les énergies renouvelables. De même, la construction de nouvelles capacités nucléaires ne peut être envisagée dans un avenir prévisible, alors que l'énergie solaire et la géothermie demeurent tributaires de progrès technologiques à venir et ne sont pas concurrentielles par rapport au projet du complexe de la Romaine. »⁶

⁵ Hydro-Québec Production, *Complexe de la Romaine, Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement*, août 2008, page 13.

⁶ *Ibidem*.

La FTQ a cependant déjà donné son appui au développement de l'énergie éolienne, sur un mode complémentaire à l'hydroélectricité, sous le contrôle d'Hydro-Québec.

La FTQ dénonce donc le choix gouvernemental de favoriser le secteur privé et la non-implication d'Hydro-Québec Production dans le développement de l'éolien. Hydro-Québec est peut-être la seule entreprise québécoise d'envergure capable d'assumer avec succès le développement éolien autour de ses propres barrages, situés dans des zones très venteuses, où toutes les infrastructures sont déjà présentes, des routes, des lignes de transmission, des postes de transformation, etc. Une étude d'Hélimax a par exemple démontré qu'en Mauricie seulement, il y aurait autour des réservoirs d'Hydro-Québec quelque 1 000 mégawatts (MW) d'énergie éolienne, dont 240 MW à des vents de neuf mètres-seconde, les plus productifs qui soient.⁷

Plus encore, la FTQ croit qu'Hydro-Québec devrait devenir le maître d'œuvre du développement éolien sur le territoire québécois, non seulement pour optimiser le couplage Hydro éolien, mais pour en faire bénéficier l'ensemble des Québécois et des Québécoises, tout autant propriétaires du vent que de l'eau. Cela aurait aussi pour effet de créer une expertise nouvelle, au Québec, chez Hydro-Québec. Le professeur Gaétan Lafrance, de l'Institut national de recherche scientifique (INRS) et directeur d'une équipe de recherche sur l'éolien, s'inquiète d'ailleurs de cette démission d'Hydro-Québec avec pour effet que « *seul le gagnant, un promoteur privé de l'extérieur du Québec, garde toute la connaissance stratégique sous forme confidentielle* ».⁸

Si on croit véritablement au développement de l'énergie éolienne au Québec, il faut soutenir la réalisation de projets de développement hydroélectrique comme celui de la Romaine qui seront la base dont a besoin l'industrie éolienne pour son développement.

1.3 L'efficacité énergétique insuffisante

La FTQ reconnaît que l'efficacité énergétique est un moyen de diminuer la demande et d'ainsi contribuer à une gestion plus économique et écologique de nos ressources. Depuis très longtemps déjà, la FTQ a reconnu

⁷ Hélimax, *Étude de faisabilité d'énergie éolienne près des centrales hydroélectriques d'Hydro-Québec*, pour un client confidentiel, 2004 à ce jour, adresse Web : <http://www.helimax.com/francais/pages/services/projets.php?m=2&iID=13&service=5>, page consultée le 24 novembre 2008. Les services d'Hélimax ont été retenus pour effectuer des visites des sites répartis le long de toutes les centrales hydroélectriques d'Hydro-Québec présentes de la côte Est de la Baie-James jusqu'à Fermont, au Québec. Le but de ce projet était d'identifier et de proposer des sites capables d'accueillir des projets éoliens totalisant jusqu'à 1 000 MW. Cette étude est citée dans FTQ, janvier 2005, *op.cit.*, page 10.

⁸ FTQ, *ibidem*.

l'importance des programmes d'efficacité énergétique. Cependant, nous avons aussi souvent indiqué que tous les secteurs énergétiques devaient être mis à contribution et qu'il était injuste de n'imposer qu'à Hydro-Québec le poids des coûts de l'efficacité énergétique.

Malgré des préjugés à l'effet contraire, les résultats ont été spectaculaires et le bilan du Québec n'a cessé de s'améliorer depuis le premier choc pétrolier des années 1970, comme nous l'avons précisé à quelques reprises.

« Le Québec a déjà considérablement amélioré sa performance au cours des 20 dernières années [1975-1995], si l'on considère que sa consommation d'énergie est restée stable alors que son produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 57 %, et ceci, en partie grâce à des programmes d'efficacité énergétique. »⁹

« Lorsqu'à la suite du premier choc pétrolier on se débarrassait des systèmes de chauffage au mazout pour passer à l'électricité, et que l'on améliorait le rendement thermique des habitations avec des normes de construction plus sévères, le gain énergétique des ménages québécois a été de l'ordre de 36 % à 38 % entre 1979 et 1983.

« Dans une récente étude, le professeur Gaétan Lafrance de l'INRS-Énergie, en vient à la conclusion qu'aujourd'hui, les chaumières québécoises consomment beaucoup moins de kilowattheures que celles des autres provinces (toutes sources d'énergie confondues) : un peu plus de 25 000 kWh par ménage en moyenne. En Alberta, c'est le double. [...]

« En 2005, le groupe Options Consommateurs a effectué une comparaison intéressante entre la consommation de résidents de San Francisco, où les tarifs sont parmi les plus élevés du continent, et celle des Québécois. Il en ressort que plus de 80 % de la consommation des Québécois est incompressible et correspond à des besoins essentiels, au premier chef le chauffage en hiver. Qui plus est, à conditions climatiques égales, le consommateur québécois apparaît être plus économe que son vis-à-vis américain, même si le tarif moyen à San Francisco est trois fois plus élevé qu'au Québec. »¹⁰

⁹ FTQ, *Mémoire sur une politique de l'énergie au service des Québécois et des Québécoises*, août 1995, page 10.

¹⁰ FTQ, *Présentation devant le Comité provincial d'examen (COMEX) et la Commission fédérale d'examen aux audiences publiques sur le Projet Eastmain-1-A et dérivation Rupert*, 4 mai 2006, pages 11-12.

Les économies « faciles » ayant déjà été réalisées, et une grande partie de la consommation étant incompressible, toute nouvelle percée significative en matière d'efficacité énergétique nécessitera plus d'efforts et plus de temps. Ce n'est pas dire qu'il ne faut pas continuer en ce sens, mais, à court terme, il ne faut pas s'attendre à des miracles capables de résorber substantiellement la demande. Des développements comme celui de la rivière Romaine sont donc toujours nécessaires.

2. La Romaine : un projet acceptable

D'entrée de jeu, nous aimerions souligner l'importance de l'acceptabilité sociale du projet en Minganie et dans toute la Côte-Nord, y compris dans les communautés autochtones touchées. Nous comprenons que cette acceptabilité sociale est fortement fondée sur les possibilités de développement socioéconomique de la région que le projet comporte. Mais elle l'est aussi du point de vue environnemental, avec les mesures d'atténuation proposées par Hydro-Québec et celles que d'autres groupes pourraient proposer pour améliorer le projet.

2.1 Des considérations environnementales à surveiller

Les gouvernements fédéral et québécois ont créé des ministères et organismes comme le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dont le rôle est de s'assurer du respect de l'environnement des divers projets de développement québécois. Comme bien des groupes environnementalistes, la FTQ a réclamé et donné son appui à de tels garde-fous. Comme toute institution qui subit l'épreuve du temps, le fonctionnement du BAPE peut certainement être amélioré, mais nous ne sommes pas de ceux qui croient pertinent de faire une telle réflexion dans le cadre de l'examen d'un projet particulier.¹¹

Il fut une époque où Hydro-Québec, comme bien d'autres entreprises québécoises, a dû être rappelée sérieusement à l'ordre à cause de son insensibilité environnementale et de son irrespect des communautés locales et régionales. Ce n'est pas pour rien qu'aujourd'hui, Hydro-Québec *« assujettit la réalisation de ses projets hydroélectriques à trois conditions fondamentales : ils doivent être rentables, acceptables sur le plan environnemental et accueillis favorablement par les collectivités locales concernées. »*¹²

¹¹ Ainsi, la FTQ croit qu'une étude du processus d'examen environnemental devrait se faire dans un cadre global : s'intéresser au BAPE bien sûr, mais aussi à tous les autres intervenants gouvernementaux et paragouvernementaux; examiner les chevauchements avec les institutions fédérales; revoir les cibles, entreprises et institutions, visées par les examens; etc.

¹² Hydro-Québec Production, *op.cit.*, page 14.

Nous croyons que le bilan d'Hydro-Québec s'est considérablement amélioré, forcé par les divers processus qui l'obligent à faire des études d'impact sérieuses et à proposer des mesures d'atténuation, lorsque nécessaires. En 1993, lorsque nous sommes intervenus devant le BAPE sur le projet de développement hydroélectrique de Sainte-Marguerite-3, nous avons déjà observé qu'Hydro-Québec avait développé une réelle expertise quant à l'analyse des impacts environnementaux propres aux projets qu'elle entend réaliser et aux moyens de contrer au maximum les effets négatifs qu'engendre la réalisation de ces grandes infrastructures hydroélectriques.¹³

Certains spécialistes de divers domaines peuvent avoir des opinions contraires à celles d'Hydro-Québec et des spécialistes qu'elle utilise pour son étude d'impact environnemental. Nous souhaitons que leur contribution scientifique soit positive et qu'ils puissent offrir des solutions et des mesures d'atténuation visant moins à faire dérailler le projet qu'à le bonifier.

Après ces considérations d'ordre général, nous voulons soulever ici trois questions environnementales précises qui interpellent nos membres de la région.

La protection des grandes rivières

D'abord, cette affirmation selon laquelle la Romaine est l'une des dernières grandes rivières vierges de la Côte-Nord. Nos membres nord-côtiers sont renversés qu'une telle affirmation ne soit pas remise en question, notamment par les médias. On n'a qu'à visiter la région pour constater le nombre important de grandes rivières qui, pour plusieurs, ne sont pas harnachées. D'ailleurs, une des raisons invoquées par le gouvernement pour ne pas poursuivre la construction de la route 138 (à l'époque à l'est de Sept-Îles, aujourd'hui à l'est de Natashquan) était et est encore le coût associé à la construction de ponts au-dessus de ces trop nombreuses grandes rivières encore vierges.

On peut ajouter que le Québec compte plus de 4 500 rivières¹⁴ dont moins d'une centaine sont harnachées. De ces rivières, le plus grand nombre a été touché par la construction de centrales du domaine privé ou municipal,

¹³ FTQ, Conseil du travail de Sept-Îles et du Golfe et Conseil du travail de Baie-Comeau, *Mémoire sur le projet de développement hydroélectrique de Sainte-Marguerite (SM-III)*, devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, mars 1993, page 7.

¹⁴ Le Québec dispose d'une des plus importantes réserves d'eau douce du monde, qui occupe 12 % de sa superficie totale. Pas moins d'un demi-million de lacs – dont 30 d'une superficie supérieure à 250 km² – et 4 500 rivières déversent leurs torrents dans l'Atlantique, par le golfe du Saint-Laurent, et dans l'océan Arctique, par les baies James, d'Hudson et d'Ungava. Adresse Web : http://fr.wikipedia.org/wiki/Nation_qu%C3%A9bécoise#G.C3.A9ographie_du_Qu.C3.A9bec, page consultée le 25 novembre 2008.

le parc de production hydraulique d'Hydro-Québec touchant actuellement dix-neuf rivières.¹⁵ Enfin, l'harnachement d'une grande rivière qui peut produire plus de 1 500 mégawatts (MW) « sauve » quelques centaines de petites rivières pour qui la moyenne de production est généralement de moins de 5 MW. La FTQ profite d'ailleurs de l'occasion pour réitérer sa position quant à un moratoire sur la construction de petits barrages privés.

L'érosion des berges

Certains ont affirmé que le projet de la Romaine constituait un danger important d'ajouter à l'érosion des berges de la Côte-Nord qui ont été rudement malmenées ces dernières années. La FTQ croit qu'il s'agit d'un problème réel dont le gouvernement québécois doit s'occuper, notamment pour ce qui est du transport terrestre sur la route 138 dont il sera question un peu plus loin. Ce problème n'est cependant pas la responsabilité d'Hydro-Québec.

Ainsi, nous ajoutons foi aux affirmations d'Hydro-Québec qui, après avoir fait une évaluation en profondeur du projet, a conclu qu'il aura un impact si mineur sur l'érosion des berges que des mesures d'atténuation ne sont pas nécessaires.¹⁶ À ce sujet, il faut d'ailleurs être conscients que les principales causes de l'érosion des berges sur la Côte-Nord sont tout autres.

« Parmi les raisons de cette érosion subite, on compte l'adoucissement des hivers, qui provoque une diminution de la couverture de glace sur le fleuve, l'augmentation du nombre de tempêtes et de vagues en hiver ainsi que la hausse du niveau de la mer, liée aux changements climatiques. »¹⁷

Une route sécuritaire

Nous croyons que la santé et la sécurité au travail doivent faire partie des évaluations environnementales. Le BAPE doit faire un lien entre sa préoccupation pour l'environnement humain et le respect de la santé et de la sécurité des travailleurs et des travailleuses sur les chantiers et par la suite lors de l'opération et de l'entretien du complexe ainsi que, éventuellement, de la sécurité de la population.

¹⁵ Liste des centrales hydroélectriques au Québec, Wikipédia, adresse Web : http://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_centrales_hydro%C3%A9lectriques_au_Qu%C3%A9bec, page consultée le 25 novembre 2008; Hydro-Québec Production, adresse Web : <http://www.hydroquebec.com/production/hydroelectrique/index.html>, page consultée le 25 novembre 2008.

¹⁶ La Presse canadienne, *Les accusations de Roy Dupuis rejetées*, La Voix de l'Est, 15 novembre 2008, page 32.

¹⁷ François Cardinal, *La Romaine, Érosion des berges, Hydro-Québec ferme les yeux*, La Presse, 11 novembre 2008, page A-13.

Nous sommes particulièrement préoccupés de la qualité de la route de 150 kilomètres qui sera construite à partir de la route 138, d'autant plus que des routes similaires, auparavant construites et entretenues par Hydro-Québec, posent actuellement des problèmes. Ainsi, la route 389 qui relie Baie-Comeau à Fermont, développée à l'origine pour les chantiers de la Manicouagan, est aujourd'hui reconnue comme étant une des plus dangereuses routes du Québec, voire la plus dangereuse.

La route construite par Hydro-Québec pour desservir la centrale de la Toulnostouc pose actuellement problème, Transports Québec refusant d'ailleurs de l'homologuer. Cette route d'environ 110 kilomètres est encore plus étroite que la route 389, elle n'a aucun accotement et on y déclare, durant toute la période hivernale, une interdiction d'arrêt tout au long de la route. Pourtant, elle est en train de devenir une route « publique », Hydro-Québec permettant depuis peu à des transporteurs de bois en longueur d'y circuler au lieu d'emprunter les chemins de contournement. La section locale 1500 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) affiliée à la FTQ a averti ses membres d'être extrêmement vigilants, les atteintes à leur sécurité étant très graves.¹⁸

Dans le cas de la Romaine, Hydro-Québec soutient que la construction de cette route sera bénéfique pour le développement économique, notamment récréotouristique. C'est donc dire que cette route deviendra éventuellement « publique ». Encore faut-il que la route soit, dès le départ, conçue dans le respect de toutes les règles du ministère des Transports.

« [...] la construction de la route de la Romaine pourrait favoriser les économies locales en donnant accès aux ressources d'un territoire peu exploité » [et] « en facilitant l'accès à l'arrière-pays, pourrait par ailleurs favoriser le développement récréotouristique et ainsi contribuer à la consolidation de l'économie régionale. »

« [...] dès que le public pourra emprunter la route de la Romaine, la circulation automobile et l'arrivée éventuelle de nouveaux utilisateurs pourraient troubler la quiétude d'une dizaine de propriétaires de chalets. En revanche, cette route facilitera considérablement l'accès aux terrains des villégiateurs actuels, permettant des déplacements plus rapides et plus sûrs en toutes saisons, particulièrement au printemps pendant le dégel. »¹⁹

¹⁸ SCFP 1500, *La route vers la centrale de Toulnostouc est dangereuse*, Revue de presse, 17 novembre 2008, adresse Web : <http://www.scfp1500.org/pdf/publications/revues-presse/novembre/08-11-17-route-toulnostouc-dangereuse.pdf>, page consultée le 24 novembre 2008.

¹⁹ Hydro-Québec Production, *op.cit.*, pages 14, 97 et 101.

Nous ne sommes pas des experts, mais nos membres travaillant chez Hydro-Québec, qui s'y connaissent quand même un peu, insistent pour que cette nouvelle route ne ressemble en rien à celle de la Toulnostouc et soit comparable à celle qui avait été construite pour la Sainte-Marguerite, soit une route de classe normalisée par Transports Québec, permettant le transport régulier de camions pour le bois et le minerai. Ils souhaitent aussi qu'on y applique les règles d'entretien de classe 2 qui obligent la visibilité de la ligne médiane en tout temps.

2.2 Un développement socioéconomique à assurer

La FTQ croit que le projet du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine assurera un développement socioéconomique durable de la région de la Côte-Nord et du Québec tout entier. La FTQ a adhéré aux principes gouvernant le développement durable où l'activité de développement doit être conditionnée par l'obligation pour l'économie d'accepter comme limite non négociable la capacité d'autoreproduction des écosystèmes.²⁰ La FTQ n'accepte cependant pas que l'on refuse tout développement économique.

Le projet de la rivière Romaine est d'autant plus important que l'on peut s'attendre à un ralentissement économique dans l'ensemble du Québec et que, déjà, la région de la Côte-Nord a été durement éprouvée ces deux dernières années. En 2007, 2 600 emplois ont été perdus, une perte d'environ 5 %. Les gains de l'emploi n'avaient alors pas été suffisants pour combler les importantes pertes d'emplois observées dans les papetières, les scieries et les autres activités de transformation du bois. Jusqu'à ce jour, en 2008, les pertes et les créations d'emplois s'annulent et, globalement, la région a conservé ses 49 100 emplois. Le taux de chômage est cependant important et beaucoup plus élevé que la moyenne québécoise, soit, pour les dix premiers mois de 2008, une moyenne de 11,1 %, près de quatre points de plus que la moyenne québécoise de 7,3 %.

Maintenir et développer des entreprises

La FTQ souhaite, aujourd'hui comme hier, que le projet de la rivière Romaine permette de maintenir et de créer des entreprises dans la région, ce qui aura des effets durables en matière d'expertise et d'emplois. Nos membres ont d'ailleurs souligné l'existence de telles retombées pour les projets antérieurs d'Hydro-Québec, ce que cette dernière confirme.

« Les retombées du projet favoriseront le développement de l'expertise régionale. On a observé des effets d'entraînement à la suite des chantiers de l'Eastmain-1, de la Sainte-Marguerite-3 et de la Toulnostouc, où des entreprises ont amélioré leurs

²⁰ FTQ, *Consultation sur le Plan de développement durable du Québec et l'Avant-projet de loi sur le développement durable*, 14 mars 2005, page 4.

pratiques, la qualité de leur personnel et leurs équipements, ce qui leur a ensuite permis d'œuvrer sur un marché plus vaste. »²¹

Afin de faciliter ces retombées, Hydro-Québec prévoit la création d'un comité des retombées économiques régionales qui aura pour mandat de faire le suivi des appels d'offres et des retombées réelles du projet. Il est proposé que ce comité soit composé de représentants d'organismes régionaux à vocation économique et de représentants innus.²²

Il faut rappeler que c'est suite aux pressions du milieu nord-côtier qu'un premier comité a vu le jour dans le projet de la Sainte-Marguerite. Le comité regroupait des personnes représentantes des Autochtones, des chambres de commerce, du Conseil régional de développement (CRD), des municipalités régionales de comté (MRC). La FTQ y avait aussi participé très activement. Le comité avait alors fait des pressions sur Hydro-Québec pour subdiviser des contrats, permettant ainsi à des entreprises locales, plus petites, de soumissionner. On avait aussi créé un sous-comité des relations du travail où les entreprises ayant obtenu des contrats rencontraient au préalable Hydro-Québec et des représentants des syndicats locaux de la construction afin de discuter des procédures d'embauche et d'assurer ainsi le respect des conventions collectives déjà négociées, ce qui a facilité le travail sur les chantiers en minimisant les occasions inutiles de conflits patronaux – syndicaux.²³ Un tel comité a aussi été mis sur pied dans le cas de la Toulouste. Il n'a pas encore fait son évaluation finale des retombées, ce qui devrait être fait très prochainement. Néanmoins, les choix qui y ont été faits ont été fort différents de ceux du précédent comité, avec notamment la création d'un fonds d'investissement d'environ 10 millions \$ dont le but est de continuer à assurer le développement économique dans la région.

La FTQ est évidemment d'accord avec la proposition d'Hydro-Québec de créer un comité des retombées économiques régionales. Nous croyons cependant qu'il ne faut pas présumer du « modèle » que la région pourrait choisir pour favoriser ces retombées économiques sur son territoire. Il faut donc élargir la participation au comité à plus que les Innus et les représentants d'organismes régionaux à vocation économique. La FTQ croit notamment qu'elle peut apporter une contribution intéressante au comité et ne doute pas que d'autres organismes sociaux puissent faire de même.

²¹ Hydro-Québec Production, *op.cit.*, page 96.

²² *Ibid.*, page 95.

²³ FTQ (avec le Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal et le Protocole FTQ – Fonds de solidarité), *Pour rétablir un rapport de force : faire des alliances locales*, novembre 1999, page 16 cité dans FTQ, *Guide d'action pour l'emploi, Prévenir, intervenir, agir...*, 2^e édition, 2002, page 28.

Maintenir et créer des emplois de qualité²⁴

Durant la phase de construction, entre 2009 et 2021, Hydro-Québec évalue qu'une moyenne de 1 100 emplois directs par année seront créés, avec des pics d'un peu plus de 2 000 emplois pour chacune des années de la période de 2012 à 2016. Par la suite, un peu plus d'une centaine d'emplois seront créés pour l'exploitation et l'entretien du complexe. Il s'agit là d'emplois de qualité, fort bien rémunérés. C'est sans compter les emplois indirects qui seront maintenus ou créés, notamment dans les services publics et privés afin de répondre aux besoins d'une population en croissance.

Les compétences requises pour occuper ces emplois sont diverses, la majorité étant des emplois spécialisés nécessitant des qualifications et des diplômes particuliers. Néanmoins, près du quart de ces emplois sont des emplois non spécialisés.

En tenant particulièrement compte du niveau de chômage dans la région, la FTQ croit qu'il faut favoriser l'embauche de la main-d'œuvre locale, de la Minganie et de la Basse-Côte-Nord, et régionale, de toute la Côte-Nord, y compris dans les populations autochtones. Cette embauche doit cependant se faire dans le respect des exigences normales de formation et des conventions collectives en vigueur dans l'industrie de la construction, chez Hydro-Québec ou dans toute autre entreprise syndiquée.

Des investissements publics nécessaires dans les infrastructures

La FTQ tient à souligner l'importance de maintenir le statut actuel d'Hydro-Québec, comme entreprise publique. Parce qu'elle verse des redevances au gouvernement québécois, c'est l'ensemble du Québec qui bénéficie d'une amélioration des revenus de l'État, ce qui dégage une marge de manœuvre pour assurer des services publics de qualité dont profite l'ensemble des Québécois et des Québécoises. Le Québec est ainsi plus prudent que l'Alberta qui laisse de grandes entreprises privées étrangères s'en mettre plein les poches sans tirer pleinement parti de ses ressources.

Pour la région de la Côte-Nord, Hydro-Québec,²⁵ mais aussi le gouvernement du Québec et même celui d'Ottawa doivent assurer le développement des infrastructures nécessaires pour accueillir le projet de développement hydroélectrique de la rivière Romaine.

En effet, on peut croire que la Minganie connaîtra une augmentation et un rajeunissement de sa population, des travailleurs et des travailleuses de

²⁴ Les données citées dans cette section sont tirées de Hydro-Québec Production, *op.cit.*, pages 95-97.

²⁵ Hydro-Québec versera à Havre-Saint-Pierre un fonds dédié pour des travaux correcteurs, lui permettant « d'améliorer ses infrastructures pour être capable de faire face à l'augmentation démographique qui sera due à la réalisation du projet ». Bernard Barbeau, *Projet de la Romaine : Hydro-Québec rejette les accusations de Roy Dupuis*, La Presse canadienne, 14 novembre 2008, 17 h 28 ET.

l'extérieur souhaitant s'installer dans la région avec leur famille, particulièrement à Havre-Saint-Pierre. Il faut dès lors prévoir l'amélioration de diverses infrastructures de services publics comme les centres de la petite enfance, les écoles, les services de loisirs. Pour éviter des pénuries de logements et une hausse des prix artificielle dommageable pour la population actuelle et nouvelle, il faut prévoir diverses mesures comme la construction de nouvelles maisons ou une plus grande offre de logements locatifs.

Il faut aussi prévoir les besoins de formation des jeunes, mais aussi des adultes, notamment pour assurer un recyclage ou une réorientation des personnes actuellement en chômage. À cet effet, la FTQ a appuyé les communautés locales et autochtones qui souhaitent améliorer substantiellement la formation professionnelle de leur population.

Mais plus que tout, le projet de la Romaine devrait être une occasion pour le gouvernement de réfléchir à la politique du transport dans toute la Côte-Nord, en réponse aux revendications historiques des Nord-Côtiers. Le premier ministre Charest a récemment affirmé que « [p]artout où on a fait des projets de barrages, il y a eu des retombées économiques dans le développement des infrastructures de transport. »²⁶ Ces améliorations ne se sont cependant pas faites par magie. Il a fallu les planifier et c'est ce que nous demandons au gouvernement du Québec de faire en tenant compte de deux objectifs : la minimisation du « sentiment » d'éloignement; une diversification des modes de transport.

Les revendications et les mesures à mettre de l'avant sont nombreuses : désenclaver la Basse-Côte-Nord en poursuivant la construction de la route 138, ce qui permettrait aussi à cette population d'accéder plus facilement aux emplois et au développement socioéconomique; sécuriser cette même route sur toute sa longueur, en tentant de résoudre à la source, avant qu'ils ne surviennent, les problèmes de fermeture de route; accentuer le développement du transport maritime des marchandises; assurer l'accès à des services aériens à des coûts acceptables.

La contribution du gouvernement fédéral est ici fort importante pour ce qui est du maintien en opération de l'aéroport de Havre-Saint-Pierre dont, jusqu'à ce jour, la municipalité a refusé de prendre charge, refusant de se « porter acquéreur d'un cadeau empoisonné », l'aéroport n'étant pas conforme aux normes du ministère québécois de l'Environnement et les modifications à faire étant coûteuses.²⁷

²⁶ Simon Boivin, *Élections provinciales 2008, 19 G\$ de plus... entre 2015 et 2035*, Le Soleil, 15 novembre 2008, page A-16.

²⁷ Société Radio-Canada (SRC) Est-du-Québec, *Aéroport géré par Ottawa*, 24 novembre 2008, 10 h 06.

En conclusion : un héritage pour la région

La Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec et les conseils régionaux FTQ Haute-Côte-Nord, Manicouagan et Sept-Îles et Côte-Nord, avec les syndicats affiliés, et la majorité de la population de la Côte-Nord, appuient le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine, car il est porteur de développement économique et technologique, créateur d'emplois pour la population nord-côtière, y compris la population autochtone, et respectueux de l'environnement.

Nous croyons même que ce projet peut être porteur de changements démographiques plus que bienvenus, qui renverseraient la tendance actuelle à une diminution et un vieillissement de la population. Pour cela, les entreprises, les institutions et les gouvernements locaux et régionaux de la Côte-Nord devront aussi réfléchir à l'après-Romaine, à la nécessité de développer de meilleurs services et diverses mesures visant à assurer une rétention de la main-d'œuvre dans la région, notamment en favorisant la création et le développement d'un tissu économique plus diversifié.